

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009

Délibération n°2009-51

Date de convocation : 12 octobre 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 13
Voitants : 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :
M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -
M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - M. MARGAILLAN

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI - M.
GOUDON - M. BEL - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. PEREZ - M. GUESDES - M. CARDENNES -

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Désignation du représentant du SMBVA au CNAS

Rapporteur : M. Guy PECOUL

Le rapporteur expose :

Le SMBVA a par délibération en date du 26 septembre 2006 n°2006-18 adhéré au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif.

Organisme de portée nationale, le CNAS a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Le CNAS a en son sein des délégués locaux nommés par chacune des collectivités adhérentes.



L'objet de la présente délibération vise à nommer un représentant du SMBVA au sein de cet organisme pour la durée du mandat.

C'était Mr Alain MILON qui avait été désigné par délibération n° 2008-16 le 19 Mai 2008 pour représenter le SMBVA au CNAS.

Mr MILON n'étant plus Conseiller Syndical, le Comité Syndical est invité à délibérer pour désigner son nouveau représentant auprès du CNAS.

Le Bureau du Syndicat réuni le Lundi 12 Octobre 2009 propose au Comité Syndical que Mr Alain CORTADE succède à Mr Alain MILON pour représenter le SMBVA au CNAS.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur ce sujet.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu le rapporteur,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection du représentant du SMBVA au CNAS

DESIGNE

M. Alain CORTADE

Vote du Conseil : POUR : 21
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **30 OCT. 2009**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé tous les membres présents,
Pour extrait conforme
Le Président,
Alain CORTADE

